

Date: 21.05.97  
Va à: Membres du comité,  
Secrétariat général,  
Présidents des clubs  
Membres d'Honneurs

Département: FSTB  
Document: FS 97/1  
Auteur: Muriel Sommer Vorpe

---

**Procès verbal de l'assemblée générale de la Fédération suisse de tchoukball, du samedi 22 mars 1997, au restaurant Paradier à Rorschacherberg (SG).**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Fixation du droit de vote
3. Disposition d'application du droit de vote et nomination d'un scrutateur
4. Approbation du procès verbal de la dernière assemblée du 10 février 96
5. Approbation des rapports d'activités des organes de la FSTB
6. Approbation des comptes annuels
7. Décharge du caissier et du comité pour la gestion 1996
8. Admission du TBC Genève
9. Modifications des statuts
10. Nominations des organes de la FSTB
11. Approbation du budget et fixation des cotisations
12. Décisions sur les propositions du comité et des sociétés membres
13. Informations diverses

Le président déclare ouverte l'assemblée à 14h.40 et souhaite la bienvenue à tous.

**1. APPEL**

SONT PRESENTS:

Comité ad interim: Président:	M. Torsten Redies
Vice-Présidents:	M. Robert Flatt
	M. Roger Dettling
Caissier:	M. Alain Vorpe
Secrétaire:	Mme Muriel Sommer Vorpe
Président de la commission d'arbitrage:	M. Denis Neukomm

Délégués des sociétés membres de la FSTB:

Val-de-Ruz:	M. Olivier Guyot, par procuration
La Chaux-de-Fonds:	M. Maxime Donzé
	M. Jérôme Buri
Neuchâtel:	Mme Mady Lanz
Université Neuchâtel:	Mme Claudine Hanser
	M. Olivier Nussbaum
Lausanne:	Mme Catherine Bernet
	M. Olivier Renaud
Fribourg:	M. Daniel Hofstetter
Zug:	M. Franco Bucca, par procuration
St-Gallen:	Mme Sandra Ghalali
Genève:	M. Yan Pacini

## SONT EXCUSES:

Comité ad interim: Présidente de la commission technique: Mme Marie-Christine Cuche  
Président de la commission de formation et promotion: M. Gérard Vorpe  
Membre du comité: Mme Catherine Aeschlimann

Membres d'Honneurs: Mme G. Brandt, Présidente d'Honneur  
M. Michel Favre, Président d'Honneur  
Mme Marguerite Madliger  
M. Charles Tschachtli  
M. Hermann Buri

Le président lit les lettres d'excuses envoyées par les membres d'Honneurs. Tous présentent leurs meilleurs voeux et salutations.

### **2. FIXATION DU DROIT DE VOTE**

Il s'agit d'un rappel des disposition des statuts art. 16, 1 à 5. Tout est conforme. Le club de Genève est habilité à voter dès son admission, soit à partir du point 8 de l'ordre du jour.

### **3. DISPOSITION D'APPLICATION DU DROIT DE VOTE ET NOMINATION D'UN SCRUTATEUR**

Aucun délégué ne demande le vote par bulletin secret donc les votes se feront à main levée. Roger Dettling est nommé scrutateur.

### **4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE**

Le procès verbal n'est pas relu puisqu'il a été envoyé aux clubs et que les délégués ont pu ainsi en prendre connaissance. Il n'y a pas de remarques et il est accepté à l'unanimité des voix.

### **5. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES DE LA FSTB**

RAPPORT DU COMITE AD INTERIM:

Le rapport du président, du secrétariat, et celui relatif aux contacts internationaux, avec l'accord des délégués, ne sont pas relus puisqu'ils ont déjà été envoyés aux clubs. Toutefois, une correction est apportée au rapport de Robert Flatt, signalant l'absence de Gérard et Muriel Vorpe Sommer à la séance mentionnée.

14h55. arrivée de Olivier Nussbaum ( horaire du train oblige! )

RAPPORTS DES COMMISSIONS:

Commission d'arbitrage: idem précédents

Commission technique et de formation sont lus. Ils ont été établis respectivement par Marie-Christine Cuche et Gérard Vorpe. (voir en annexe au PV )

RAPPORT SUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA FITB DU 30.8.96 EN SUISSE

Le rapport a lui aussi déjà été envoyé et n'est pas relu.

L'ensemble de ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

### **6. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU CAISSIER: ( en annexe au PV ) Alain Vorpe lit son rapport. Olivier Nussbaum pose 2 questions.

Quels sont les frais divers? annonce à l'Express, Huguenin médailleurs SA, frais AG 96..

Que sont les revenus exceptionnels? rentrées compte Japon, cours d'arbitrage à l'AGVF, etc.

#### RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES:

Les comptes ont été vérifiés par Olivier Guyot TBC NE et Claudine Hanser TBC UNI NE (club suppléant) hier à la Chaux-de-Fonds. (le rapport est en annexe au PV), Zug était le second vérificateur des comptes, mais vu les distances et les problèmes de calendrier, il a été fait appel au suppléant.

Une remarque est faite au sujet du stock matériel. Toutes les brochures sont comptées à 3.-. Or lorsque la FSTB vend une cassette vidéo, elle y joint une brochure. Donc cette somme de 6414.- n'est pas représentative. Il est aussi remarqué que la FSTB n'a pas reçu de dons cette année.

Le rapport est adopté par 16 voix.

### **7. DECHARGE DU COMITE ET DU CAISSIER**

Accepté par 16 voix.

### **8. ADMISSION DU TCHOUKBALL CLUB GENEVE AU SEIN DE LA FSTB**

Suite à la lettre de Daniel Buschbeck demandant l'adhésion du club de Genève à la FSTB en bonne et dûe forme, le président propose son admission au sein de la FSTB et passe la parole à Yann Pacini. Ce dernier donne un petit historique du tchouk à Genève. Parti d'un groupement de scouts, une équipe maintenant formée de 9/10 de scouts se retrouve 2 fois par semaine.

Ce club est admis à la FSTB par 16 voix et avec nos applaudissements. Nous leur présentons nos meilleurs voeux d'avenir.

Le délégué du club de Genève obtient le droit de vote pour la suite de l'assemblée.

### **9. MODIFICATION DES STATUTS**

Un groupe de travail composé de Denis Neukomm, Robert Flatt et Torsten Redies a planché sur une nouvelle organisation de la FSTB. Les raisons, motivations et les conséquences (dissolution des commissions, modification des statuts et organigramme des secteurs) ont été présentées par écrit aux clubs et lors d'une journée d'information qui a eu lieu le premier février 97 à Fribourg.

La procédure d'adoption des nouveaux statuts passe par l'adoption préalable des articles 4; 16.4 et 20.2 modifiés de la façon suivante:

ART. 4: La FSTB regroupe les clubs, groupements et sociétés de toute la suisse *et des régions frontalières des pays limitrophes.*

Quelques remarques sont échangées, mais cet ajout aux statuts est accepté à 18 voix.

ART. 16.4: Les adhérents peuvent se faire représenter par 2 délégués *au maximum.*

Au cours de la discussion on remarque que les avis divergent et que ça n'apporte pas le sens que l'on voulait en ajoutant "*au maximum*" à la fin de l'article 16.4 Nous votons donc pour laisser cet article tel qu'il est. 18 voix pour.

Le comité étudiera une nouvelle proposition qui précisera l'idée de l'assemblée, à savoir: limiter à 2 personnes par club le nombre d'intervenants possibles lors d'une assemblée et laisser ouverte l'assemblée à d'éventuels spectateurs.

ART. 20.2 nouvelle version: *Un adhérent peut-être représenté par 2 membres au maximum au sein du comité exécutif, pour autant que ces 2 membres aient été présentés par le dit adhérent.*

Au cours de la discussion, il est dit que les délégués sont aptes à juger et à élire un comité composé de représentants de plusieurs clubs. D'autre part il est difficile de savoir quel club ils représentent, puisqu'ils sont parfois membres de plusieurs clubs.

La proposition pour l'article 20.2 des statuts, version "brouillon" 1997 est refusée. 7 voix contre, 7 abstentions, 4 voix pour.

#### STATUTS MODIFIES ET CLARIFIES DANS LEUR TERMINOLOGIE

Les nouveaux statuts sont adoptés par 18 voix.

La teneur des articles modifiés précédemment est la suivante:

ART. 4: La FSTB regroupe les clubs, groupements et sociétés de toute la suisse et des régions frontalières des pays limitrophes.

ART. 16.4: Les adhérents peuvent se faire représenter par 2 délégués.

ART. 20.2 comme proposé ci-dessus ne figurera pas dans les statuts.

Adoptés à 18 voix.

Il est 15h50 on fait une pause de 15 mn. La FSTB offre la première tournée de boisson.

### **10. NOMINATION DES ORGANES DE LA FSTB**

#### COMMISSION TECHNIQUE

Lecture de la lettre de démission de Marie-Christine Cuche, présidente de la commission technique, ainsi que de celle d'Olivier Guyot membre de la même commission. Cette commission est grandement remerciée pour tout le travail effectué jusqu'à ce jour (notamment les entraînements inter-clubs, la préparation des équipes suisses aux tournois internationaux, etc.) La commission technique est applaudie.

#### COMMISSION DE FORMATION ET DE PROPAGANDE

Lecture de la lettre de démission de Gérard Vorpe. Le président le remercie et lui souhaite ses meilleurs voeux de rétablissement après l'opération qu'il a subie suite à une blessure faite lors d'un entraînement de l'équipe suisse.

#### COMMISSION D'ARBITRAGE

Puisque les commissions sous leur forme actuelle sont dissoutes, Denis Neukomm démissionne.

#### COMITE AD INTERIM

Le comité démissionne en bloc. Roger Dettling et Catherine Aeschlimann ne se représentent pas.

#### ELECTION DU PRESIDENT DE LA FSTB

Les clubs n'ont pas de proposition de candidats. Torsten Redies se présente donc comme unique candidat. Il souligne les avantages d'une certaine continuité au poste de président.

Il est élu par 18 voix, et applaudi par les délégués.

#### ELECTION DU COMITE

Alain Vorpe se présente pour le secteur finances et logistique.

Muriel Sommer Vorpe se présente pour le secteur formation et développement.

Denis Neukomm et Robert Flatt se présentent et choisiront leur secteur en comité.

Le nouveau comité est élu à 18 voix. Le président remercie ses nouveaux élus, l'assemblée les applaudit.

Roger sera collaborateur du secteur formation pour la région suisse allemande.

#### ELECTION DES VERIFICATEUR DE COMPTES

Zug n'ayant pas participé cette année reste premier vérificateur. UNI Neuchâtel passe deuxième. Neuchâtel part. Fribourg est nommé suppléant. Accepté à 18 voix.

### **11. APPROBATION DU BUDGET ET FIXATION DES COTISATIONS**

PLAN D'ACTION 97 (proposition envoyée aux clubs avec la convocation à l'AG).

Le président précise que la réussite de ce programme dépendra essentiellement des personnes motivées dont le comité pourra s'entourer pour l'aider à mener à bien ces objectifs.

## PRESENTATION DU BUDGET

Il est demandé ce que comprend le poste "actions diverses" (recettes)? Il s'agit de cours de démonstrations pour lesquels la FSTB obtient une rémunération. Le montant figurant au budget est une estimation. Par exemple Torsten Redies et Roger Dettling ont donné un cours en allemand à Macolin le week-end du 14.02.97 à J+S et ont reçu 200.- qui seront versés à la FSTB.

Neuchâtel dit que pour établir un dossier de presse il faut compter au minimum 300.-. Il est décidé que pour que le dossier présente bien il vaut mieux compter 500.- et tant mieux si ça nous revient moins cher.

Mady Lanz pense que les finances d'inscriptions aux cours (arbitrage, moniteur, etc.) devraient être plus équilibrées par rapport aux dépenses (essentiellement pour la location de la salle). Torsten reconnaît qu'il y a un problème; faut-il organiser des cours seulement quand il y a beaucoup de participants ou faut-il absolument développer le tchouk?

Les dépenses prévues au budget s'élèvent donc à 6900.- On prélèvera 2000.- à la place de 1800.- sur le compte Japon et 200.- sur les réserves de la FSTB.

Suite à ces modifications, le président propose d'accepter le plan d'action et le budget. Accepté à 18 voix.

## REGLEMENT DES COTISATIONS DE LA FSTB

Ce règlement sera traduit en allemand. Il a été présenté lors de la séance déjà citée du premier février 97. Torsten relève que ce règlement serait assez dissuasif pour, par exemple une société de gym qui pratique de temps en temps le tchoukball, de vouloir s'affilier à la FSTB. Si elle devait payer pour tous ses membres, ça lui reviendrait assez cher. La FSTB doit redonner une part de ces cotisations à la FITB. Il est aussi discuté de la différence entre membres actifs et passifs, mais Alain Vorpe dit que la rentrée d'argent des membres passifs est une somme "brute" puisque ces membres-là ne coûtent rien aux clubs. Maxime Donzé dit encore que les membres amis, puisqu'ils apportent déjà volontiers leur soutien au tchouk, sont aussi probablement d'accord de soutenir la FSTB. Le règlement est adopté à 18 voix. Ce règlement peut être modifié sur proposition du comité lors d'une assemblée des délégués.

## **12. DECISIONS SUR LES PROPOSITIONS DU COMITE ET DES ADHERENTS**

Le président a reçu deux lettres concernant des propositions en rapport avec le championnat. Il fait remarquer que celle de l'UNI NE, selon la date, ne serait pas recevable, mais Valérie lui avait fait part oralement de ses propositions et ceci dans le délai prévu par les statuts. Ensuite Torsten Redies donne la parole à Olivier Renaud qui lit et commente la lettre du club de Lausanne.

Point 1: concernant le préambule. Olivier Guyot, pour le Val-de-Ruz et NE, ne voit pas d'objection à ce qu'une personne participe uniquement au championnat, pourquoi ne pourrait-elle pas le faire? Olivier Renaud répond que la Charte du tchouk dit que c'est un sport pour tous et il faut que tous les joueurs la respectent. Leur proposition, "obligerait" les joueurs à en tenir compte. Mady Lanz signale qu'au sein de leur club, certaines personnes sont trop occupées le week-end et ne participent pas aux tournois, alors qu'elles participent au championnat, puisqu'il se déroule pendant les entraînements. Comment quittancer ces gens, qui ne "déforment" pas la Charte pour autant.

Point 2: concernant l'article 13 du règlement. Denis Neukomm demande précision au sujet de "l'équipe recevante dispose de la liberté d'afficher ou non le score pendant la rencontre." Est-il possible de montrer et d'enlever le score au cours du match? Puisque cela prête à confusion, la phrase est modifiée ainsi: "L'équipe recevante décide avant le

*match d'afficher ou non le score* " pour respecter la volonté du club de Lausanne. Pour les propositions de Lausanne, nous votons point par point: No 1 concernant le préambule: 8 oui, 6 non, 4 abstentions, la proposition est donc acceptée. No 2 concernant l'article 13: 12 oui, 2 non, et 4 abstentions, la proposition est acceptée.

Torsten Redies donne la parole à Olivier Nusbaum qui lit et commente la lettre du club de UNI-NE. Point 1. Il était prévu que le club de Neuchâtel organiserait la finale du championnat en janvier 98. Est-il encore possible pour eux de déplacer cette journée en juin 98? Ca ne pose pas de problèmes. C'est une bonne idée puisque les étudiants et écoliers dépendent aussi de l'année scolaire.

Nous votons pour la première proposition de UNI NE. 16 voix pour et 2 abstentions. Point 2. Olivier Guyot dit qu'il est très difficile d'avoir des résultats représentatifs, car il faut que les groupes A et B aient joué le même nombre de matchs pour que les résultats soient "justes" au moment donné. Point 3. Ici il n'y a pas de point précis à ajouter au règlement, mais il est demandé plus d'engagement de la part des équipes. Définir un code de conduite ou une marche à suivre. Olivier Guyot dit qu'un calendrier établi à l'avance fonctionnait relativement bien. Torsten dit que la personne responsable du secteur concerné devra rapidement travailler sur ce sujet afin de l'améliorer.

Lors du tirage au sort pour les groupes du championnat, le club de Genève n'était pas présent. Torsten propose qu'il soit intégré au groupe romand. Le club de Lausanne propose de faire paraître les résultats sur internet, ils auraient la possibilité de le faire. Ils proposent aussi d'avoir à disposition des enveloppes adressées et affranchies pour envoyer au fur et à mesure les résultats au responsable du classement. Olivier Nussbaum propose que le comité revoie et améliore la formule du championnat pour la rentrée universitaire.

### **13. DIVERS**

#### **TOURNOI DE CET ETE EN ANGLETERRE.**

Le comité demande de communiquer jusqu'au 13 avril par écrit les noms des personnes à contacter. D'ici là le comité essaiera de mettre sur pied l'organisation nécessaire à la préparation des équipes.

#### **MEMENTO 97**

Il a déjà été envoyé aux clubs, il manque l'adresse de Villars-Vert. Il sera édité à nouveau cette année.

#### **FITB NEWS**

Le petit journal de la FITB a été envoyé aux présidents, membres d'honneurs, et commissions.

#### **INVITATION A UN TOURNOI JUNIOR AU HAVRE**

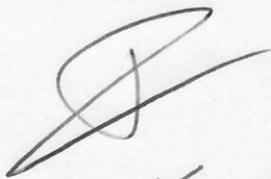
Les personnes faisant du tchouk avec des enfants de moins de 13 ans ont été mises au courant. Il s'agit de Patrick Bruggmann et Jean-Louis Zimmermann. Torsten Redies demande si les délégués connaissent d'autres personnes concernées? Il semble que non.

#### **AUTRES COMMUNICATIONS DE LA PART DES CLUBS**

Val-de-Ruz propose que la date et le lieu de l'assemblée des délégués se décide d'année en année, pourquoi ne pas nommer à chaque assemblée le prochain club organisateur et ainsi faire un tournus, ou faire l'assemblée au centre de la Suisse. Le club de la Chaux-de-Fonds remet aux délégués la liste du nouveau comité.

Réserver les dates du 20 septembre pour le tournoi du Val-de-Ruz qui se déroulera comme les dernières fois en fin d'après-midi, le 7 septembre pour le tournoi de Zug. Torsten remercie la secrétaire pour la tenue du PV, et remercie aussi les organisateurs et les participants de leur présence. Il clôt cette assemblée à 17 h. 30.

Le président:



La secrétaire:



En annexe:            rapport du caissier  
                             rapport des vérificateurs de comptes  
                             liste du matériel en stock  
                             rapport de la commission technique  
                             rapport de la commission de formation et propagande

Documents accompagnant le PV mais qui ont déjà été envoyés aux clubs et aux membres d'Honneurs avant l'assemblée:

rapport du président  
rapport 96 des contacts internationaux  
rapport du secrétariat général  
rapport de la commission d'arbitrage  
les comptes 96  
budget 97  
modification des statuts  
règlement pour les cotisations de la FSTB  
proposition de plan d'action pour l'année 97  
proposition des clubs de Lausanne et Uni Neuchâtel  
PV de l'AG de la FITB